

## RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE SUR L'ANTARCTIQUE AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La conférence « L'Antarctique Aujourd'hui et Demain » a eu lieu à Paris (France) le 29 juin 2017. La réunion était organisée par le Varda Group, au nom de la Coalition pour l'Antarctique et l'Océan Austral (ASOC), en partenariat avec l'Institut océanographique / Fondation Albert I Prince de Monaco, la Fondation Prince Albert II de Monaco et Pew Charitable Trusts.

La conférence a rassemblé 250 participants représentant gouvernements, instituts de recherche, organisations non gouvernementales et société civile. Les participants y ont abordé les défis environnementaux auxquels sont confrontés l'Antarctique et l'Océan Austral et y ont discuté de l'opportunité offerte par la création d'aires marines protégées (AMP), en mettant l'accent sur l'Antarctique Est.

Le matin, après une cérémonie d'ouverture, s'est tenue la première table ronde intitulée « Enseignements tirés d'une expérience franco-australienne réussie, trente ans plus tard, - De la Convention de Wellington au Protocole de Madrid ». L'après-midi, deux autres tables rondes ont eu lieu: « L'Antarctique et l'Océan Austral dans un environnement en mutation » et « Aires marines protégées dans l'Antarctique et l'Océan Austral ». La journée s'est terminée par une cérémonie de clôture.

## BREF HISTORIQUE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'ANTARCTIQUE

**TRAITÉ DE L'ANTARCTIQUE:** La réponse mondiale à la nécessité d'adopter un cadre international pour les activités menées dans l'Antarctique avait commencé par l'adoption du Traité de l'Antarctique, signé à Washington DC (États-Unis) le 1<sup>er</sup> décembre 1959. L'objectif principal en était de s'assurer que « dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité, l'Antarctique continuera à être utilisé exclusivement à des fins pacifiques et qu'il ne deviendra pas la scène ou l'objet d'une discorde internationale ». Le Traité prévoit également: la liberté d'investigation scientifique en Antarctique et la coopération à cette fin; l'échange et l'accès gratuit aux observations et résultats scientifiques de l'Antarctique; l'interdiction des activités militaires; et un régime d'inspection. Le traité est entré en vigueur en 1961 et, à compter du 27 juin 2017, le nombre total de Parties au Traité est de 53. La « préservation et conservation des ressources vivantes en Antarctique » constituent l'une des obligations des États du traité de l'Antarctique donnant lieu à l'adoption d'un certain nombre d'instruments internationaux, dont les principaux sont décrits ci-après.

**CONSERVATION DES RESSOURCES VIVANTES MARINES DE L'ANTARCTIQUE:** La Conférence sur la conservation des ressources vivantes marines de l'Antarctique s'est tenue à Canberra (Australie) du 7 au 20 mai 1980 et a convenu d'une convention du même nom (Convention sur la CRVMA). Ce traité international a été adopté en réponse aux craintes selon lesquelles les augmentations non réglementées des captures de krill dans l'océan Austral risquaient de s'avérer préjudiciables aux écosystèmes marins de l'Antarctique. L'objectif de la Convention sur la CRVMA est la conservation des ressources marines vivantes. Ceci est mis en œuvre dans le cadre d'une approche éco-systémique: les décisions concernant la pêche et les activités connexes y sont axées non seulement sur les espèces cibles, mais aussi sur leurs prédateurs et sur l'écosystème en général. Cela distingue la Convention sur la CRVMA par rapport aux diverses organisations régionales de gestion des pêches.

**CONVENTION DE WELLINGTON:** La Convention sur la réglementation des activités relatives aux ressources minières en Antarctique (CARMA) a été signée à Wellington le 2 juin 1988. L'hypothèse sous-jacente de la Convention était qu'il était possible que les activités minières soient compatibles avec la protection de l'environnement antarctique.

**INITIATIVE CONJOINTE AUSTRALO / FRANÇAISE:** Entre mai et août 1989, le Premier ministre australien, Robert Hawke, et le Premier ministre français, Michel Rocard, ont

## DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la gestion environnementale de l'Antarctique .....	1
Compte-rendu de la conférence « L'Antarctique aujourd'hui et demain » .....	2
Cérémonie d'ouverture .....	2
Enseignements tirés d'une réussite franco-australienne, trente années durant - de la Convention de Wellington au Protocole de Madrid. ....	2
L'Antarctique et l'Océan Austral dans un environnement en mutation .....	3
Les AMP, l'Antarctique et l'Océan Austral .....	4
Cérémonie de clôture .....	4
Réunions à venir .....	4

annoncé que leurs pays s'opposaient à l'exploitation minière en Antarctique et ont rejeté la Convention de Wellington. Les deux premiers ministres avaient indiqué qu'ils considéraient l'exploitation minière en Antarctique incompatible avec la protection de l'environnement de l'Antarctique et appelé à un régime global pour sa protection. Le traité de l'Antarctique opère dans le cadre d'un régime de consensus et la Convention de Wellington n'est, de ce fait, jamais entrée en vigueur.

**PROTOCOLE DE MADRID:** Stimulé par l'initiative conjointe australo / française, le Protocole sur la protection de l'environnement, relevant du Traité sur l'Antarctique, a été négocié en moins d'un an au cours de quatre sessions de la 11<sup>ème</sup> Réunion consultative spéciale sur le Traité sur l'Antarctique. Il a été signé à Madrid, en Espagne, le 4 octobre 1991 et est entré en vigueur en 1998. Le Protocole désigne l'Antarctique en tant que « réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science ». Le Protocole énonce également des principes fondamentaux de la protection environnementale applicables aux activités humaines en Antarctique. Il a créé un comité de protection de l'environnement et a interdit toutes les activités touchant aux ressources minières de l'Antarctique, à l'exception de la recherche scientifique.

**AIRE MARINE PROTÉGÉE DE LA MER DE ROSS:** En octobre 2016, après plusieurs années de discussions, les membres de la Commission pour la conservation des ressources vivantes marines de l'Antarctique (CCRVMA) ont accepté de désigner une zone de 1,55 million de km<sup>2</sup> de la Mer de Ross en tant que AMP. L'AMP entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et limitera ou interdira entièrement certaines activités, afin de réaliser des objectifs de conservation spécifiques. Une zone « sans prise » représentera 72% de l'AMP, tandis que d'autres zones permettront une certaine récolte de poissons et de krill pour la recherche scientifique. La CCRVMA s'est engagée à établir un réseau d'AMP dans l'océan Austral autour de l'Antarctique. L'AMP de la région de la Mer de Ross est la seconde à être adoptée, et la plus étendue à ce jour.

## **COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE « L'ANTARCTIQUE AUJOURD'HUI ET DEMAIN »**

### **CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

Robert Calcagno, directeur général de l'Institut océanographique - Fondation Prince Albert I de Monaco, a expliqué que la conférence vise à soutenir et à sensibiliser à la proposition de l'Australie, de la France et des partenaires de l'UE de créer une nouvelle AMP dans l'Est Antarctique. Il a exprimé l'espoir de voir cette AMP être approuvée à la réunion de la CCRVMA qui se tiendra en octobre 2017. Il a appelé à la création de deux autres AMP d'ici 2020, l'une dans la péninsule antarctique et l'autre dans la Mer de Weddell.

Via une vidéo, le Prince Albert II de Monaco a déclaré que la désignation de l'AMP de la Mer de Ross est « incitative à aller plus loin ». Il a appuyé la création d'un réseau d'AMP en Antarctique, soulignant l'importance du soutien de la part des partenaires de l'UE. Il a mis en exergue l'engagement en faveur de la protection de l'Antarctique par l'ancien Premier ministre français Michel Rocard, décédé il y a un an cette semaine.

Les participants devaient ensuite visionner un film sur le plaidoyer polaire de Michel Rocard, y compris des séquences datant de 2013 tenues à l'Institut océanographique.

Stephen Brady, ambassadeur de l'Australie en France, a souligné trois composantes clés de la Stratégie antarctique australienne et du plan d'action de 20 ans, lancé en 2016, à savoir: prendre un rôle de premier plan dans les grands projets de recherche et, notamment, dans la recherche sur les glaciers datant de millions d'années; La mise en service d'un nouveau brise-glace multi-usager de référence mondiale; et l'analyse des options concernant l'élargissement de la capacité aéronavale en vue d'un accès, toute l'année, à l'Antarctique en partance de Hobart. Il a souligné: l'importance du Traité sur l'Antarctique; l'engagement de l'Australie en faveur d'un réseau d'AMP en Antarctique Est; et le soutien continu de l'Australie à l'interdiction de l'exploitation minière en Antarctique.

### **ENSEIGNEMENTS TIRES D'UNE RÉUSSITE FRANCO-AUSTRALIENNE, TRENTE ANNÉES DURANT - DE LA CONVENTION DE WELLINGTON AU PROTOCOLE DE MADRID**

Cette table ronde a été modérée par Claire Nouvian, directrice générale, Association BLOOM, qui a expliqué qu'elle mettrait l'accent sur les facteurs qui ont permis la réussite de l'adoption du Protocole de Madrid.

Jim Barnes, fondateur de l'ASOC, a décrit les négociations qui ont abouti à l'adoption de la CARMA ou Convention de Wellington, citant le manque de transparence de ces négociations signalée comme principale préoccupation à l'époque. Il a mis en exergue le rôle de la société civile dans la campagne visant à interdire les activités minières dans l'Antarctique. Précisant que pour entrer en vigueur, la Convention de Wellington devait être ratifiée par tous les États signataires, il a expliqué que le rejet de la Convention par l'Australie et la France « l'avait effectivement occis ». Il a rappelé la négociation ultérieure du Protocole de Madrid, soulignant que ce dernier comprenait une interdiction de 50 ans de toutes les activités minières commerciales.

Kelly Rigg, coordonnatrice de la campagne de Greenpeace Antarctica (1984-1992), co-directrice du Varda Group, a parlé de l'histoire de la campagne Greenpeace du cheminement de la Convention de Wellington au Protocole de Madrid. Elle a décrit la stratégie de campagne de Greenpeace durant cette période, y compris des tactiques suivies dans les pays qui sont parties au Traité sur l'Antarctique ainsi qu'au continent antarctique lui-même. Rigg a expliqué comment Greenpeace a créé une station scientifique sur la glace pour sensibiliser le public à l'importance de la faune et aux menaces que l'exploitation minière posait à l'Antarctique afin de générer une « indignation morale » au cours de ce processus de conclusion de traités. Elle a ajouté que la base de Greenpeace Antarctica avait également contribué à faciliter l'accès des ONG aux négociations du Traité sur l'Antarctique, car dans la base, l'ONG observait en matière d'engagement scientifique en faveur du continent, des normes équivalentes sinon supérieures à celles auxquelles les pays devaient se conformer pour devenir Parties au Traité.

Brice Lalonde, président de l'Académie française de l'eau, ancien ministre de l'environnement du gouvernement de Michel Rocard (1988-1991), a décrit le contexte dans lequel Rocard s'était engagé dans la lutte pour la protection de l'Antarctique, soulignant l'empressement de Rocard à effacer la tache qu'avait représenté le bombardement du navire Rainbow Warrior de Greenpeace en Nouvelle-Zélande en 1985 par des

services secrets français sous les ordres d'un gouvernement précédent. Il a également mentionné la création du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'accident du navire-citerne Exxon Valdez en Alaska. Il a expliqué qu'en tant que ministre de l'environnement, il avait voyagé en Australie et en Nouvelle-Zélande pour discuter de l'interdiction des activités minières dans l'Antarctique. Il a mis en relief la collaboration étroite entre le gouvernement français et Greenpeace, ainsi que l'importance du travail de la Fondation Cousteau.

Dans les débats qui ont suivi, les conférenciers ont identifié les facteurs de succès de l'interdiction des activités minières dans l'Antarctique, y compris la nécessité d'une stratégie internationale combinée aux stratégies nationales et le rôle de la volonté politique. Barnes a déclaré que le système consensuel à la base du Traité sur l'Antarctique impliquait qu'une stratégie individualisée pour chaque pays est nécessaire. Soulignant que les décisions politiques ne sont pas fondées sur des faits et données scientifiques, Rigg a souligné l'importance d'être « imaginaire et créatif pour atteindre le cœur des gens ».

Les conférenciers ont déclaré que les grandes puissances réduisant leurs efforts de sensibilisation à la nécessité de protéger l'Antarctique comprennent les États intéressés aux ressources et des États avec une moindre responsabilité devant leur opinion publique. Les participants et les conférenciers ont également discuté, entre autres: de la réussite collective des ONG qui ont orienté le processus de la Convention de Wellington au Protocole de Madrid; de la faisabilité politique d'une expansion de la notion de « responsabilité de protéger » promue par l'ONU, en tant qu'outil de protection de l'Antarctique; d'une transparence accrue dans la voie consensuelle; de la nécessité d'une cause « en noir et blanc » pour encourager l'engagement public; et de l'importance d'établir des relations personnelles pour influencer la prise de décision.

### **L'ANTARCTIQUE ET L'OcéAN AUSTRAL DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION**

Modérée par Rémi Parmentier, co-directeur du Varda Group, cette table ronde s'est concentrée sur l'état de l'Antarctique et de l'Océan Austral, ainsi que sur les mesures d'adaptation au changement climatique qui pourraient y être prises pour accroître sa résilience.

Thomas Stocker, Université de Berne, coprésident du Groupe de travail I du GIEC, a déclaré que 147 milliards de tonnes d'eau douce se perdent chaque année en Antarctique. Il a souligné que l'océan Austral est en train de changer rapidement et sensiblement en raison de l'augmentation des concentrations de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère. Il a énuméré les impacts projetés du réchauffement important de l'océan Austral, à savoir: la déstabilisation de la plate-forme de glace, en raison du réchauffement des eaux océaniques en dessous; la perte de masse de l'Antarctique, même dans des scénarios compatibles avec un réchauffement inférieur à 2°C au-dessus des niveaux préindustriels; et sans doute une élévation de plusieurs mètres du niveau de la mer. Il a mentionné aussi les impacts de l'acidification des océans sur la faune de l'Antarctique et a signalé la prochaine publication du Rapport spécial du GIEC sur l'Océan et la Cryosphère dans un climat en constante évolution en 2019.

Françoise Gaill, directrice scientifique, Ocean and Climate Platform, a indiqué que les courants qui traversent la région de l'Antarctique proviennent de divers océans. Elle a signalé une augmentation des courants chauds des régions tropicales, qui ont des impacts importants sur les organismes vivant dans l'océan. Elle a mentionné, par exemple, le déclin de la population des manchots empereurs en raison de la disparition de la couverture de glace. Gaill a également mentionné l'invasion du plateau continental par les crabes royaux en raison du réchauffement de l'océan Austral, affectant d'autres espèces, y compris les étoiles de la mer.

Anne-Catherine Ohlmann, directrice générale, Fondation de l'Université de Grenoble, projet ICE MEMORY, a expliqué que le projet est une initiative internationale qui regroupe les carottes de glace des glaciers les plus exposés aux changements climatiques et les stocke en Antarctique pour les générations futures de scientifiques. Elle a discuté de la récupération, analyse et archivage de ces carottes de glace en Antarctique, y compris les implications juridiques de la gestion des CAROTTES de glace pour l'humanité.

Dans les débats qui ont suivi, les participants ont souligné les défis de l'accès aux glaciers dans différents pays et de la garantie que les CAROTTES de glace qui appartiennent à ICE MEMORY soient accessibles aux scientifiques d'aujourd'hui et de demain. Un participant a souligné la pertinence du « cours en ligne ouvert massif » sur le changement climatique. Certains ont souligné l'impact du changement climatique sur une espèce importante telles que le krill, son utilisation comme aliment dans l'aquaculture et les lacunes dans la compréhension scientifique des fonctions du krill dans l'écosystème. Un participant a souligné la menace posée par la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) à l'écosystème de l'Antarctique.

Les participants ont également appelé à sensibiliser les communautés des montagnes aux impacts du changement climatique, soulignant la nécessité de modifier leurs comportements. Les conférenciers ont indiqué que le GIEC s'efforcera de diffuser les principaux résultats de son sixième rapport d'évaluation (AR6) auprès du public en général, et ont souligné l'importance de faire parvenir les résultats scientifiques aux écoles. S'agissant des AMP, les discussions ont mis en exergue leur rôle dans le renforcement de la résilience au changement climatique, en tant que zones de référence pour la lutte contre le changement climatique et pour la protection de la biodiversité.

**Allocution « La France dans l'Antarctique, aujourd'hui et demain »:** Serge Ségura, ambassadeur de France chargé des Océans, Ministère des Affaires étrangères, a parlé de la capacité scientifique de la France en Antarctique, avec deux bases scientifiques sur l'Antarctique, trois bases sur la sous-région - îles sub-antarctique, et deux navires polaires. Il a souligné: le rôle de l'administration française des terres et territoires de l'Antarctique (TAAF) dans la facilitation de la recherche en Antarctique; le rôle de la CCRVMA dans la réglementation des activités de pêche de la France; les efforts de la France pour la conclusion d'accords bilatéraux avec des pays comme l'Australie et l'Afrique du Sud; et le « génie » du Traité sur l'Antarctique pour la résolution de la question de souveraineté en Antarctique.

**LES AMP, L'ANTARCTIQUE ET L'OcéAN AUSTRAL**

Cette table ronde a été modérée par Uta Bellion, directrice, European Marine Program, The Pew Charitable Trusts.

Philippe Koubbi, Université Pierre et Marie Curie, Paris, a expliqué que la désignation des AMP repose sur la connaissance de l'endroit où évoluent les populations de poissons, étant donné qu'elles sont la proie de prédateurs tels que les oiseaux de mer et les mammifères marins. Il a souligné que le changement climatique affectait les seuils écologiques et qu'il devait être pris en compte. Signalant que l'Australie, la France et l'Afrique du Sud ont déclaré des AMP en Antarctique, il a précisé que l'objectif de la CCRVMA consistant à établir diverses AMP est « en passe d'être atteint ». Il a attiré l'attention sur l'importance de la faune des eaux profondes et du suivi des plus petites espèces.

Anne-Gaëlle Verdier, directrice adjointe pour l'environnement, ATAAF, France, a présenté un exposé sur l'ATAAF, (Administration des terres australes et antarctiques françaises). Elle a souligné les caractéristiques écologiques de ces territoires, précisant qu'ils sont situés à 2000 kilomètres de la côte et qu'ils constituent une source importante d'endémisme. Verdier a parlé des menaces et autres pressions exercées sur ces territoires, y compris: les impacts du changement climatique; les espèces exotiques envahissantes; la pollution; les pêches INN; la mortalité aviaire causée par la capture accidentelle de la pêche; et les perturbations humaines. Elle a décrit la réserve naturelle désignée dans les îles sub-antarctiques françaises, mettant en exergue les zones interdites aux prises et l'existence d'un comité scientifique consultatif.

Ryan Dolan, The Pew Charitable Trusts, a décrit la faune abondante de la Mer de Ross et a parlé de la façon dont la CCRVMA a créé l'AMP de la région de la Mer de Ross. Il a souligné la voie consensuelle suivie de 2012 à 2016, en précisant, en particulier, la façon dont la Chine et la Fédération de Russie ont approuvé l'AMP. Il a évoqué les leçons apprises de la manière dont on est parvenu au consensus, y compris la nécessité: d'un cadre solide pour l'élaboration d'un réseau d'AMP; des données scientifiques solides étayant la proposition; la compréhension des intérêts des parties; des propositions de compromis; l'engagement à un suivi robuste; et la sensibilisation diplomatique de haut niveau.

Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné le défi que pose la pêche INN dans les AMP, soulignant la nécessité d'une surveillance et d'un suivi accrus, en particulier dans les zones relevant de la CCRVMA. Un participant a signalé que des « bateaux pirates » entreprennent des travaux d'entretien à la Ville du Cap, en Afrique du Sud, et s'est demandé si ces bateaux pouvaient être saisis après l'accord récent conclu entre la France et l'Afrique du Sud. Les participants ont également discuté de la question de savoir si une île pouvait constituer une base juridique pour des AMP et des zones économiques exclusives. Certains ont indiqué que les enseignements tirés du processus de l'AMP de la mer de Ross, comme la nécessité d'un soutien politique de haut niveau, pouvaient être appliqués pour l'AMP proposée dans l'Antarctique Est. En conclusion, les participants ont souligné la nécessité d'un engagement public sur ces questions et d'une sensibilisation diplomatique de haut niveau.

**CÉRÉMONIE DE CLÔTURE**

Nicole Aussedat, au nom de l'ASOC, a souligné le rôle de la France, de l'UE et de l'Australie pour qu'une AMP ambitieuse dans l'Antarctique Est soit désignée cette année, a remercié

les participants et les a invités à prendre part à la campagne #Antarctica2020 pour soutenir la création d'AMP dans l'océan Austral.

Jean-Louis Étienne, explorateur polaire, a souligné l'impact du changement climatique sur la biodiversité, signalant des modifications dans le comportement des espèces dans leur recherche de nourriture. Soulignant le besoin de nouveaux efforts en matière d'exploration, il a présenté le projet Polar Pod, une plate-forme océanographique habitée. Il a expliqué que le projet consiste en un navire vertical autonome qui atteindra 80 mètres sous le niveau de la mer dans l'océan Austral. Il a ajouté que cette structure évaluera la capacité de l'océan à absorber le carbone, réalisera un inventaire de l'acoustique de la faune et validera les mesures satellitaires. Il a conclu en déclarant que « l'Antarctique n'est pas un continent pour l'homme, c'est un continent pour la planète Terre ».

**RÉUNIONS A VENIR****COMITÉ SCIENTIFIQUE SUR LE SYMPOSIUM DE LA RECHERCHE BIOLOGIQUE EN ANTARCTIQUE (SCAR)**

Le thème principal du XII<sup>e</sup> Symposium sur la biologie SCAR est « Scale Matters ». Il vise à se concentrer sur la compréhension de la répartition et de l'évolution biologiques ainsi que de l'adaptation et les processus en cours, tant dans le domaine marin que celui terrestre, y compris la biologie humaine. Le symposium se concentrera également sur l'impact sociétal des sciences biologiques antarctiques et sur la façon dont cela peut être communiqué, non seulement au grand public, mais aussi aux décideurs politiques. L'événement rassemblera des scientifiques ayant un intérêt et une expertise en biologie de l'Antarctique. **dates:** 10-14 juillet 2017 **lieu:** Leuven, Belgique **www:** [scar.org/events/51-events/138-scar-biology-symposium](http://scar.org/events/51-events/138-scar-biology-symposium)

**QUATRIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL DES AMP (IMPAC4)**

Hébergé par le Chili, ce congrès sera l'un des derniers jalons sur la voie des conférences sur la conservation marine, avant la date butoir de 2020 fixée pour les objectifs d'Aichi. L'événement donnera l'occasion d'évaluer et de réviser les pratiques dans les AMP, en vue de concrétiser l'objectif 11 et de combiner la gestion des AMP avec les progrès réalisés dans l'objectif 14 du développement durable de l'ONU (la vie subaquatique). Le Congrès réunira des praticiens des AMP du monde entier. **dates:** 4-8 septembre 2017 **lieu:** La Serena-Coquimbo, Chili **www:** <http://www.impact4.org/>

**QUATRIÈME CONFÉRENCE NOTRE OcéAN:**

Organisée autour du thème « Un océan pour la vie », cette conférence sera organisée par la Commission européenne. Elle traitera diverses questions océaniques, y compris les AMP, le changement climatique, les pêches durables et la pollution marine. **dates:** 5-6 octobre 2017 **lieu:** Malte **www:** <http://ocean2017.org/>

**36<sup>e</sup> RÉUNION DE LA COMMISSION DE LA CONVENTION POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES MARINES VIVANTES ANTARCTIQUES (CCRVMA)**

Les 25 États parties à la CCMLAR se réuniront pour examiner les mesures de conservation en faveur de l'océan Austral, y compris la création d'AMP à grande échelle. **dates:** 16-27 octobre 2017 **lieu:** Hobart, Australie **www:** <https://www.ccrvma.org/en/ccrvma-xxxvi>